

Image not found or type unknown



Travail à domicile sans rémunération?

Par **nanon15**, le **06/12/2008 à 13:50**

bonjour, rnje suis therapeute manuelle et en attendant de trouver un cabinet,j'exerce chez moi. Etant donné ke ce n'est pas un locale professionne,je ne demande aucune rémunération mais souvent mes clients me donnent quand meme quelques euros.Je ne suis pas encore déclarée a l'urssaf,est ce que je risque quelque chose? de plus, je ne suis pas propriétaire de mon appartement est ce que le propriétaire peut m'expulser ou réclamer des dommages et intérêts par exemple vu que j'exerce dans son appartement sans l'avoir prévenu?rnmerci de votre réponse

Par **gigi**, le **06/12/2008 à 15:03**

faut vite déclarée a l'URSSAF(vous travaillée en noir)et aussi metre au courant le proprietaire.sinon vous risqué gros.L inspection du travail et le proprietaire sur le dos ca sera pas drolle